

Démocratie locale

REF : DDLPV2013011

Signataire : ACD/MP

Séance du Conseil Municipal du 19/09/2013

RAPPORTEUR : Soumia ZAHIR

OBJET : Plan Local de Prévention et Lutte Contre les discriminations (Plan Local de PLCD)

EXPOSE :

- **Le Plan local de PLCD**

Avec 18 critères de discrimination prohibés (âge, santé, sexe, situation de famille, origine...), nous sommes tous potentiellement concernés par les discriminations. Elles constituent une rupture du droit à l'égalité de traitement, et nuisent gravement au vivre-ensemble.

Par **délibération du conseil municipal du 26 mars 2009**, la commune s'est inscrite dans une démarche d'engagement de prévention et de lutte contre les discriminations.

A cet effet, un Plan Local de Prévention et de Lutte Contre les Discriminations est mis en œuvre dont une partie est financée par l'Acse¹ et le Conseil régional d'Ile-de-France.

Ce Plan local est composé de deux parties :

- un volet territorial et partenarial
- un volet concernant le fonctionnement interne de la Mairie.

Ces deux volets nécessitent la mise en œuvre de diagnostics et la construction de plans d'actions transversaux.

La discrimination n'est pas toujours un acte facilement identifiable ; elle peut être indirecte, inconsciente ; elle peut être le résultat d'un ensemble d'actes ou de procédures en apparence neutres. Il s'agit donc de faire un travail en profondeur sur les processus, et de prendre en compte les questions d'égalité de traitement dans tous les domaines d'action de notre collectivité et de ses partenaires sur le territoire.

- **Le volet territorial du Plan local de PLCD :**

¹ l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances

Les actions du Plan local de PLCD, volet territorial, découlent du « Diagnostic relatif aux discriminations et à la promotion de l'égalité en direction des habitants de la commune d'Aubervilliers » qui a été réalisé par le cabinet GESTE en juin 2011 avec le soutien de l'Acisé.

Les grandes orientations d'action du plan 2011-2013 ont été validées lors du comité de pilotage du diagnostic le 3 mai 2011.

➤ Les objectifs du plan sont:

- Objectif principal : la prévention des discriminations et la promotion de l'égalité, pour que l'égalité de traitement soit intégrée dans les pratiques professionnelles

→ Permettre à chacun d'être acteur de l'égalité, via l'information, la formation, l'accompagnement au montage de projet

→ Décloisonner les acteurs

→ Réinterroger ses pratiques

- Deuxième objectif : l'accès au droit pour les victimes de discrimination

→ Communication et information grand public, pour lutter contre la banalisation des discriminations et faire connaître leurs droits aux habitants (événements, publication de la « gazette de l'égalité »)

→ Sensibilisation d'un réseau d'acteurs relais, pour une meilleure orientation des victimes

L'ensemble des critères de discrimination (genre, origine,...) sont pris en compte dans le plan.

Un comité de pilotage annuel, co-présidé par le Maire d'Aubervilliers et la Conseillère municipale en charge de la lutte contre les discriminations, permet d'évaluer les actions de l'année précédente et de valider les orientations pour l'année à venir. Tout acteur local souhaitant s'engager dans la démarche formalisée par le Plan local peut rejoindre le Comité de pilotage et mettre en œuvre des actions en faveur de l'égalité.

Le Plan local de PLCD permet une coordination entre les acteurs et la mise à disposition d'outils et d'expertise.

➤ Un plan d'action a été décliné année par année :

- Actions transversales 2011-2013 : accès au droit pour les victimes et communication grand public; coordination avec le Plan de PLCD dans l'emploi de Plaine Commune

- Priorités 2011 : accueil des usagers en mairie; animation jeunesse

- Priorités 2012 : éducation, petite enfance

- Priorités 2013 : santé, logement, accueil des usagers sur la commune

• **Le volet interne du Plan local de PLCD :**

Le volet interne du plan prend la forme d'une démarche intégrée de prévention des discriminations dans le fonctionnement de la collectivité (ressources humaines, management, achats, relations aux usagers, communication).

Les objectifs de cette démarche sont :

- Assurer l'égalité de traitement et la transparence, notamment dans les ressources humaines

- Protéger les agents et les salariés des discriminations, fidéliser les agents

- Sécuriser la collectivité contre le risque juridique

- Renforcer les valeurs d'égalité et d'équité, liées au service public
- Respecter un impératif d'exemplarité de la mairie, qui lui donnera la légitimité de promouvoir le volet territorial du plan de PLCD auprès de ses partenaires

➤ L'évaluation de la démarche prendra la forme d'une candidature au Label diversité.

Le cahier des charges du Label diversité est bâti autour du cadre législatif de non-discrimination. Propriété de l'État, le Label diversité est destiné à reconnaître les pratiques vertueuses adoptées en matière de ressources humaines, de communication et de relation aux fournisseurs. vise à dans une dynamique de progrès. Un audit tous les 18 mois, organisé par l'AFNOR², permettra une évaluation indépendante du volet interne comme démarche d'amélioration continue et pérenne, et de le valoriser.

➤ La mise en œuvre du volet interne se déroulera en deux temps :

- Phase 1 : diagnostic des risques de discriminations dans les ressources humaines

- Phase 2 : plan d'action global et candidature au label diversité

La première phase, de diagnostic, s'est déroulée en 2012. Un prestataire a réalisé un état des lieux, visant à observer les potentiels risques de discrimination dans le fonctionnement interne, notamment les ressources humaines, et à déterminer les procédures et pratiques à améliorer.

La deuxième phase consistera en un plan d'action et de formation, mis en œuvre selon les résultats du diagnostic.

- **Cofinancements :**

En 2010, 2011, 2012, 2013, l'Acse cofinance le Plan local de Prévention et Lutte Contre les discriminations à hauteur de 10 000€ par an. Nous proposerons en 2014 de solliciter à nouveau une subvention de 10 000€ de l'Acse.

La Région a également participé au Plan local de PLCD à hauteur de 20 000€ en 2010, 5 000€ en 2011, 15 000€ en 2012, 20 000€ en 2013. Nous proposerons en 2014 de solliciter à nouveau une subvention de 20 000€ à la Région.

La mairie participe au cofinancement du plan via les ressources humaines affectées au plan et la communication.

Annexe :

- La convention de la Région Ile-de-France en matière de lutte contre les discriminations

² Association Française de Normalisation

**Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Démocratie
Locale et de la Politique de la Ville**

Démocratie locale

REF : DDLPV2013011

Signataire : ACD/MP

**OBJET : Plan Local de Prévention et Lutte Contre les discriminations (Plan Local de
PLCD)**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les lois n° 2001-1066 du 16 novembre 2001 et n° 2008-496 du 27 mai 2008, prohibant la discrimination sous ses différentes formes,

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 mars 2009, validant l'engagement de la Commune dans un Plan de Prévention et de Lutte Contre les Discriminations,

Considérant que le diagnostic réalisé en juin 2011 confirmant la nécessité d'agir contre les discriminations produites régulièrement sur le territoire, avec ou même sans intention,

Considérant qu'il apparaît nécessaire de prévenir les discriminations dans les pratiques professionnelles et de favoriser l'accès au droit pour les victimes de discrimination,

Considérant la volonté de la Commune de mettre en œuvre un Plan local de Prévention et Lutte Contre les Discriminations comprenant d'une part une démarche intégrée dans le fonctionnement de la mairie (volet interne) et d'autre part une démarche partagée sur le territoire de la commune (volet territorial),

A l'unanimité.

DELIBERE :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de l'Agence nationale de la cohésion sociale (ACSE) une subvention de 10 000 € pour la mise en œuvre du volet territorial.

- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès du Conseil régional d'Ile-de-France une subvention de 20 000 € pour le Plan local de Prévention et Lutte Contre les Discriminations.

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat afférent avec le Conseil Régional d'Ile-de-France.

La recette est imputée à la ligne budgétaire : 004 7472 020

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 27/09/2013

Publié le 26/09/2013

Certifié exécutoire le : 27/09/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué